

(N) + I

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement d'une subvention à l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2017

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

L'Office du Tourisme de Nouméa est chargé de mener des actions d'animation et d'information au sein de la Ville de Nouméa qui se traduisent par l'accueil et l'information des visiteurs et par la production et la diffusion de brochures touristiques.

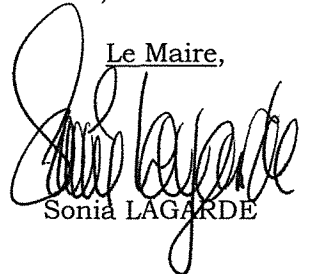
Depuis sa création, la Ville apporte un soutien financier à cette association dont l'activité participe activement à la vie de la cité. Pour 2016, le concours de la Ville s'est élevé à 15.000.000 F/CFP.

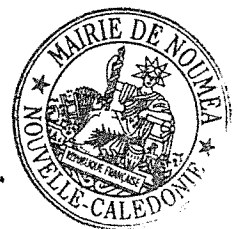
Pour 2017, il est proposé de reconduire cette participation pour le fonctionnement de la structure, pour la poursuite de l'accueil et l'information des visiteurs et pour la production et la diffusion de brochures touristiques dont une carte de Nouméa.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000.000 F/CFP à l'Office du Tourisme de Nouméa et d'habiliter le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

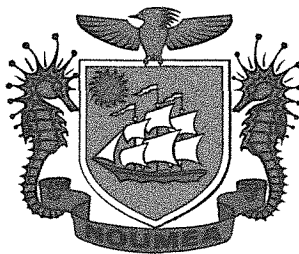
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE PARTICULIER

Budget disponible : 15.000.000 F
Proposition d'attribution : 15.000.000 F
Disponible après proposition : 0 F

NOM DE L'ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERÇU EN 2016	PROPOSITION
Office du Tourisme de Nouméa (Jean-Michel FOUTREIN / Martine LAGNEAU)	1991	Aide pour le fonctionnement de la structure, la poursuite de l'accueil et l'information des visiteurs et pour la production et la diffusion de brochures touristiques.	15.000.000 F	42.420.236 F	Province Sud : 15.000.000 F	15.000.000 F	15.000.000 F
						TOTAL	15.000.000 F



VILLE DE NOUMEA

 NOUVELLE CALEDONIE
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Francine BEYNEY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	:	38	Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (8 procurations)	:	46	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

SORTIE DE :

Mme M. LAGNEAU

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 922

autorisant le versement d'une subvention à l'Office du Tourisme de Nouméa pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la demande de l'association en date du 11 octobre 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/774 du 23 octobre 2017,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sur le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante», est autorisé le versement à l'Office du Tourisme de Nouméa d'une subvention d'un montant de 15.000.000 F/CFP au titre de l'année 2017, pour le fonctionnement de la structure, la poursuite de l'accueil et l'information des visiteurs et pour la production et la diffusion de brochures touristiques.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer la convention de partenariat définissant les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Office du Tourisme de Nouméa.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

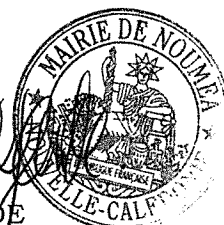
NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

16 NOV. 2017

1
2
CÔNTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire,


Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD

D.F. (dont T.P.S.)

Office du Tourisme de Nouméa - 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 21 NOV. 2017
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances